

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
ONAS

Concessions du service d'assainissement collectif dans les
périmètres de Tunis-Nord et Sud de la Tunisie

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde
Environnementale et Sociale

APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET POUR
LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES
POUR LE LOT 2 SUD DE LA TUNISIE

Mai 2023

S O M M A I R E

1 - INTRODUCTION	4
2 –DEFINITIONS :	4
3- OBJET ET NATURE DE LA MANIFESTATION D’INTERET	4
4- CONSISTANCE DES PRESTATIONS	4
5–PRINCIPALES TACHES PREVUES DANS LE CONTRAT DE CONCESSION	5
6- CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
7– COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
9- EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET ETABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE	6
10- REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	6
	11

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : ACTE DE CANDIDATURE

ANNEXE N° 2 ; RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEXE N° 3 : DECLARATION DE GROUPEMENT

ANNEXE N° 4 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE

ANNEXE N° 5 : METHODOLOGIE DE D'EVALUATION DES DODSSIERS

ANNEXE N° 6 : DECLARATION SUR LES BUREAUX D'ETUDES LIEES A D'AUTRES SOCIETES

ANNEXE N° 7 : DECLARATION D'ENGAGEMENT DE NON-INFLUENCE

ANNEXE N° 8 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'AUTHENTICITE DES INFORMATIONS

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale Pour Le Lot 2 Sud de la Tunisie

1 - INTRODUCTION

Dans le cadre des nouvelles orientations nationales, l'ONAS a lancé un appel d'offres consultation auprès d'une liste restreinte de promoteurs pré-qualifiés pour la conclusion de deux contrats de concessions du service d'assainissement collectif relatifs aux Lots N°1 « Tunis-Nord » et Lot N°2 « Sud de la Tunisie ». Le lot N° 1 est composé d'une station d'épuration (STEP)(Choutrana2 de capacité de 20.000 kg/DBO5/J), 52 Stations de pompage et 1240 Km de réseau, le lot N°2 comprend 14 STEP (de capacité comprise entre 300 et 21600 Kg DBO5/j), 106 Stations de pompage et 1898 Km de réseau. La durée de chacun de ces deux contrats est de 10 ans.

L'ONAS envisage de se faire appuyer par un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études pour l'assister et l'accompagner sur la mise en œuvre et le suivi des aspects environnementaux et sociaux liés à ces deux contrats de concession.

A cet effet, l'ONAS envisage de lancer une manifestation d'intérêt pour la présélection d'une liste restreinte de bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études qui seront invités à soumettre des demandes de propositions (DP) pour la « **Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale dudit contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie** » qui doivent justifier en particulier, d'une expérience liée à l'application des Normes de Performance en matière de durabilité environnementale et sociale **de la Banque Mondiale**.

La sélection des consultants se fera selon la méthode « Sélection fondée sur la Qualité et le Cout» tel qu'indiqué dans le Règlement de Passation des marchés **de la Banque Mondiale – Novembre 2020**.

Une liste restreinte sera établie de Consultants qui seront invités à soumettre des propositions techniques et financières pour la réalisation de la « **Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie** ».

2 –DEFINITIONS :

Dans ce qui suit, les termes suivants ont la signification qui lui est donnée :

- **Contrat** désigne : Soit le contrat signé entre l'ONAS et le concessionnaires (Lot2) ;
- **Concessionnaire** : désigne le consortium qui a signé le contrat avec l'ONAS (Lot2) ;
- **L'ONAS** : désigne l'Office National de l'Assainissement
- **Consultant** : désigne un bureau d'étude (firme) ou un groupement de bureaux d'études

3- OBJET ET NATURE DE LA MANIFESTATION D'INTERET

L'objectif de la mission de sauvegarde environnemental et social est d'évaluer le niveau de conformité environnementale et sociale du projet et d'améliorer la performance environnementale et sociale de l'exécution des activités du projet par l'identification des écarts aux mesures, normes et bonnes pratiques en vue de proposer des mesures correctives dans la mise en œuvre des dispositions prévues par les instruments de sauvegardes environnementales et sociales développés dans la cadre du projet et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) y afférents.

4- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La consistance des prestations du Consultant Technique spécialisé en matière de sauvegarde environnementale et sociale, en particulier, ayant une expérience liée à l'application des Normes de

Performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Banque Mondiale, désigné d'un commun accord entre l'ONAS et le Concessionnaire, sont définies dans les Termes de références ci jointes.

5-PRINCIPALES TACHES PREVUES DANS LE CONTRAT DE CONCESSION

Les tâches du Concessionnaire dans leurs périmètres de concession peuvent se résumer succinctement comme suit :

- Exploitation des infrastructures des eaux usées et unitaires ;
- Maintenance et entretien des infrastructures d'assainissement ;
- Réhabilitation et renouvellement d'infrastructure ;
- Réalisation des travaux mis à la charge du concessionnaire : (i) Travaux d'instrumentation, d'automatisme et travaux d'hygiène et de sécurité ; (ii) Travaux initiaux de remise en état des ouvrages ; (iii) Travaux complémentaires ; (iv) Travaux de gros entretien et renouvellement des équipements (GER); (v) travaux de branchement ; (vi) appui à l'ONAS pour des travaux à la charge de l'ONAS sur le Génie Civil et les réseaux.
- Tâche de « Reporting » de gestion, notamment les rapports dont ils sont redevables à l'ONAS.

L'ONAS est également tenu d'informer et même de faire participer le Concessionnaire à certaines tâches pour les travaux dont il a la charge d'exécution, dans les périmètres de concession.

Le Concessionnaire est aussi tenu à respecter les Normes de Performance environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

6- CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à manifestation d'intérêt est international et est ouverte à tous les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études éligibles, qui présentent les qualifications techniques ainsi que les références nécessaires pour la mission.

Les candidats peuvent participer individuellement ou en groupement.

Cet appel à manifestation d'intérêt conduira à l'établissement d'une liste restreinte qui comprend de Cinq (05) à Huit (08) bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études les mieux classés. Ces bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études seront invités à soumettre une proposition technique et financière

L'appel à manifestation d'intérêt se fera en conformité avec les procédures de la Banque Mondiale pour le recrutement de consultant tel que définis dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Novembre 2020. Elle est ouverte aux bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études de tout pays satisfaisant aux critères d'éligibilité dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.

La décision de l'Office National de l'Assainissement quant à la liste des bureaux retenus sera définitive et sans appel après avoir obtenu la non-objection de la Banque Mondiale.

7- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études désirant participer à l'appel à manifestation d'intérêt doivent adresser à L'Office National de l'Assainissement un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Profil du bureau d'études ou groupement de bureaux d'étude ;
- Acte de candidature, dûment daté et signé ;(ANNEXE N° 1)
- Dossier de renseignements administratifs ;(ANNEXE N° 2)
- Déclaration sur les entreprises liées ; (ANNEXE N°6)
- Acte de groupement avec désignation du bureau Chef de file (éventuellement) (ANNEXE N° 3)
- Dossier de renseignements techniques ;(ANNEXE N°4)
- Déclaration d'engagement de non-influence ;(ANNEXE N°7)
- Déclaration sur l'honneur de l'authenticité des informations fournies (ANNEXE N°8)
- Un certificat de non faillite pour les candidats non-résidents (tous documents fourni en langue autre que le français doit être traduits en français)

- Pour les bureaux d'études tunisiens :
 - Un certificat d'affiliation CNSS valable
 - Une attestation fiscale valable
 - Cahier de charge d'exécution du métier

Les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études candidats qui participe en déposant leur dossier au bureau d'ordre de l'ONAS ou par voie postale feront parvenir leurs dossiers de candidature en deux (2) exemplaires, une (01) originale et une (01) copie en plus d'une (01) copie numérique sur flash disque au lieu et date indiqués dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Pour être valables les dossiers de candidature devront être entièrement rédigés en langue française, à l'encre et les documents signés, paraphés et munis du cachet du consultant.

8- DELAI PRÉVU "PUR LA MISSION

Le délai d'exécution de la mission s'étale sur **CINQ ANS (5 ans)** ;

Il est à signaler que le contrat de concession a été signé Fin Avril **2023**. Le démarrage de la mission objet de la présente manifestation d'intérêt est prévu au plus tard 60 jours après la signature du contrat (cette prévision sera ajustée en fonction de l'agenda réel de l'opération).

9- EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET ETABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

Il sera procédé au classement des dossiers de candidature sur la base de la Méthodologie d'évaluation des dossiers de Candidatures décrite en Annexe N° 5 « METHODOLOGIE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ».

Les cinq à huit candidats les mieux classés seront retenus pour constituer la liste restreinte.

10- REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par poste sous plis recommandés ou par rapide poste et parvenir à l'ONAS à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard à la date limite indiquée au niveau de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt.

Les dossiers peuvent aussi être déposés directement au bureau d'ordre au plus tard à la date limite indiquée au niveau de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt.

Dans tous les cas, c'est le cachet du bureau d'ordre central de l'ONAS qui fait foi.

L'enveloppe contenant l'ensemble des documents portera la mention suivante :

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA

« Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie »

Adresse : Bureau d'Ordre Central de l'ONAS, sis 32 rue Hédi Noura, 1001 Tunis - Tunisie

Téléphone : 216(1) 343200 ; Télécopie : 216 (1) 350 411 ;

Aussi, les dossiers de candidature peuvent être envoyés par Email au plus tard à la date limite indiquée au niveau de l'avis d'appel à la manifestation d'intérêt à l'adresse email suivante Offres.mail@onas.nat.tn. La taille totale des pièces jointes ne peut dépasser 10Mb.

Il est à préciser qu'en cas où, la taille des pièces jointes dépassera 10Mb, alors le candidat peut envoyer son dossier de candidature répartir sur plusieurs mails indexés comme suit : « **Appel à manifestation d'intérêt n° P.../2023 – numéros d'envoi / nombre total d'envois** » **veuillez prolonger au maximum la date d'accessibilité aux documents.**

Office National de l'Assainissement

A Monsieur le Président Directeur Général

32, Rue Hedi Noura 1001 Tunis – Tunisie Tél: +216 71 343 200 Fax: + 216 71 350 411

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
ONAS

Concessions du service d'assainissement collectif dans les zones
de « Tunis-Nord » et « Sud de la Tunisie »

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde
Environnementale et Sociale

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR
LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES**

DOSSIER DES ANNEXES

Mai 2023

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 ACTE DE CANDIDATURE	10
ANNEXE N° 2 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	11
ANNEXE N° 3 DECLARATION DE GROUPEMENT	12
ANNEXE N° 4 RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE	13
ANNEXE N° 5 METHODOLOGIE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	15
ANNEXE N° 6 DECLARATION SUR LES BUREAUX D'ETUDES LIEES A D'AUTRES SOCIETES	16
ANNEXE N° 7 DECLARATION D'ENGAGEMENT DE NON-INFLUENCE	17
ANNEXE N° 8 DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'AUTHENTICITE DES INFORMATIONS	18

**Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale
du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie**

ANNEXE N°1 : ACTE DE CANDIDATURE

A Monsieur le Président Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement

Je soussigné ¹²³⁴

.....
(Nom, prénom, profession)

Faisant élection de domicile à

Et agissant en qualité de

Du bureau d'études

Inscrite au Registre du Commerce de en date du

sous le numéro

Société (type de Société : Anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée)

Faisant élection de domicile à

(adresse complète, téléphone et fax)

- 1- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de candidature de manifestation d'intérêt, présente la candidature du bureau d'études ou groupement de bureau d'études sus-indiquée en vue d'assurer les prestations y afférentes et relative à la «**Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie**»
- 2- Je joins au présent acte de candidature un dossier en double exemplaires (Un en Original, un autre en copie et en plus une (01) copie numérique sur flash disque) établi conformément aux fiches de renseignement fournies dans le dossier de présélection.

Fait à _____, le _____

Lu et Accepté par le Soumissionnaire⁴

Cachet et Signature

1 Indiquer de façon précise l'organisme qui a délégué les pouvoirs.

2 Lorsqu'il y a plusieurs bureaux d'Etudes, il y a lieu de mettre : "Nous soussignés nous obligeons solidairement etc.

3 Lorsqu'il y a plusieurs bureaux d'études, il y a lieu de préciser : "..... étant pour tout ce qui concerne cette candidature représentés par dûment mandaté à cet effet".

4 En cas de groupement de bureaux d'études, tous les membres du groupement doivent obligatoirement signer le présent acte de candidature. Une procuration de pouvoir du groupement pour le signataire du document est à présenter.

**Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale
du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie**

ANNEXE N°2 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS¹

- ☐ Nom du bureau d'études
- ☐ Position dans le groupement² Chef de file ☐ Partenaire Solidaire ☐
- ☐ Pays
- ☐ Adresse
- ☐ Téléphone
- ☐ Télécopie
- ☐ E-mail
- ☐ Forme juridique
- ☐ N° matricule fiscal
- ☐ Numéro d'enregistrement des Sociétés
- ☐ Lieu d'enregistrement ou domicile légal
- ☐ Date de l'enregistrement
- ☐ Capital social
- ☐ Effectif permanent
- ☐ Activités générales
- ☐ Spécialisations principales
- ☐ Représentation éventuelle en Tunisie :
Pour les bureaux étrangers, coordonnées où toute notification pourra être adressée
 - Raison sociale
 - Adresse
 - Téléphone Télécopie
 - E-mail
- ☐ Personne munie du pouvoir de signature de documents avec l'Office National de l'Assainissement

(Nom, prénom et fonction)

Fait à....., le
(Signature et Cachet)

¹ A remplir, le cas échéant, par chacun des membres du groupement, avec la date, la signature et le cachet.

² Cocher la case correspondante

**Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale
du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie**

ANNEXE N°3 : DECLARATION DE GROUPEMENT

Par la présente, nous soussignés,

.....
(nom, prénom, qualité)

Agissant pour le compte de

(raison sociale)

(adresse complète, téléphone et fax)

ET

.....
(nom, prénom, qualité)

Agissant pour le compte de

(raison sociale)

(adresse, téléphone et fax)

Etc.

Déclarons avoir établi un groupement¹.....pour participer à l'appel à manifestation d'intérêt pour réaliser les prestations relatives à la « **Mission de Consultant Techniques en Sauvegarde environnementale et Sociale lot 2 Sud de la Tunisie** ».

Il a été convenu d'un commun accord que le Bureau d'études.....représenté par, agirait en tant que Chef de file du Groupement.

Fait à ----- le -----

Cachet et Signature

Fait à ----- le -----

Cachet et Signature

¹Préciser la forme retenue du groupement (Solidaire ou non ?).

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie

ANNEXE N°4 RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE¹

Le candidat est tenu de présenter un aperçu de ses activités et des références au cours des dix dernières années (à partir du 01 janvier 2013 jusqu'à la date limite de remise de la candidature) selon le modèle ci-après. Le Bureau d'études ou chaque membre du groupement de bureaux d'études devra fournir ces informations de façon distincte, en vue de leur prise en compte lors de la notation.

1) - PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DES BUREAUX D'ETUDES :

Dans une première partie, le dossier technique, doit comprendre une présentation des références générales du bureau (ou des bureaux du groupement) ainsi que de leurs effectifs

Dans une deuxième partie, le dossier technique doit comprendre les références techniques spécifiques à la mission

Le dossier fournira le maximum d'éléments permettant la notation du ou des bureaux d'études selon la méthodologie de l'Annexe 5.

Références techniques générales

Le Bureau d'études ou Groupement de bureaux d'études présenteront leur bureau ou les bureaux des membres du groupement et leur expérience en général ainsi que leur :

Expérience professionnelle pertinente dans les évaluations environnementales.

Expérience professionnelle pertinente dans les études sociales

Effectif du bureau ou du Groupement

Le dossier technique présentera les effectifs du bureau d'études ou de chacun des membres du groupement

- Effectif total
- Effectif des Experts

2) APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION

Références techniques spécifiques à la mission

Le candidat fournira les informations nécessaires permettant d'apprécier son intervention dans le domaine de l'assainissement et/ou de l'eau.

Ces informations sont relatives aux :

- Expérience spécifique de sauvegarde environnementale
- Expérience spécifique de sauvegarde sociale.
- Expérience dans l'accompagnement du système environnemental relatif à une concession en assainissement.
- Expérience dans l'accompagnement du système social relatif à une concession en assainissement

¹ A remplir par chaque membre du groupement le cas échéant.

**Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale
du contrat de concession pour le Lot 2 Sud de la Tunisie**

ANNEXE N° 5 METHODOLOGIE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'évaluation des dossiers de candidature pour la manifestation d'intérêt sera basée sur les critères de notation suivants :

CRITERE	Barème
1. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES	40 points
1.1 Références techniques générales*	05 Points
1.2 Effectif du bureau ou du Groupement	05 Points
1.3 Expérience professionnelle pertinente dans le domaine environnemental (Etudes, évaluations, suivi, accompagnement,...).	15 Points
1.4 Expérience professionnelle pertinente dans le domaine social (Etudes, évaluations, suivi, accompagnement,...).	15 Points
2. APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission)	60 points
2.1 Expérience spécifique de sauvegarde environnementale	15 Points
2.2 Expérience spécifique de sauvegarde sociale.	15 Points
2.3 Expérience dans l'accompagnement du système de gestion environnemental relatif à une concession – Délégation de service – PPP ou un projet d'assainissement important complexe	15 points
2.4 Expérience dans l'accompagnement du système de gestion social relatif à une concession - Délégation de service – PPP ou un projet d'assainissement important complexe	15 points
TOTAL	100 POINTS

*) - Les références techniques générales considérées sont les expériences réalisées dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie,...

- Les références techniques spécifiques à la mission seront aussi notées comme références techniques générales.

Le barème s'applique au bureau candidat ou au groupement. Les références d'un groupement sont celles de l'ensemble de bureaux qui le constituent.

Le Bureau d'études ou Groupement de bureaux d'études présenteront leur bureau ou les bureaux des membres du groupement. Ils présenteront leurs organisations respectives et leurs domaines d'intervention. Ils présenteront notamment les projets les plus importants du bureau d'études ou des membres du groupement a été réalisés durant les 10 dernières années (à partir du 01 janvier 2013 jusqu'à la date limite de remise de la candidature).

Il sera procédé au classement des dossiers de candidature sur la base de la présente Méthodologie d'évaluation des dossiers de candidature.

Une liste restreinte qui comprend de Cinq (05) à Huit (08) bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études les mieux classés sera établie. Ces bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études seront invités à soumettre des propositions techniques et financières.

1. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES : (40 POINTS)

1.1 Références techniques générales (5 points)

Ce critère sera noté sur 5 points comme suit :

Désignation	La note plafond
- Expérience dans les secteurs de l'Eau. Nombre de projet d'études ou d'assistance technique réalisés dans le domaine de l'eau: 2.5 points par projet avec un max de 5 points (à remplir le tableau annexe 5.1) - Expérience dans d'autres secteurs autres que l'eau Nombre de projet d'études ou d'assistance technique réalisés dans d'autres secteurs: 1 point par projet avec un max de 3 points (à remplir le tableau annexe 5.2)	5 points

La note maximale, qui peut être attribuée pour ce critère, ne peut dépasser les 5 points.

1.2 Effectif du bureau ou du Groupement : (5 points)

Nombre d'Effectif total	Barème
Nombre d'Effectif total ≥ 5	5 points
$1 < \text{Nombre d'Effectif total} < 5$	La note est comprise entre 0 et 5 points. Elle est calculée proportionnellement au nombre des effectifs totaux. La note calculée est arrondie au nombre entier inférieur.

1.3 Expérience professionnelle pertinente dans le domaine environnemental (Etudes, évaluations, suivi, accompagnement,...) : (15 points)

Désignation	La note plafond
- Expérience dans les secteurs de l'Eau. Nombre de projet d'études ou d'assistance technique réalisés dans le domaine de l'eau: 5 points par projet avec un max de 15 points (à remplir le tableau annexe 5.3) - Expérience dans d'autres secteurs autres que l'eau Nombre de projet d'études ou d'assistance technique réalisés dans d'autres secteurs : 2 points par projet avec un max de 10 points (à remplir le tableau annexe 5.4)	15 points

La note maximale, qui peut être attribuée pour ce critère, ne peut dépasser les 15 points

1.4 Expérience professionnelle pertinente dans le domaine social (Etudes, évaluations, suivi, accompagnement,...) : (15 points)

Désignation	La note plafond
-------------	-----------------

- Expérience dans les secteurs de l'Eau. Nombre de projet d'études ou d'assistance technique réalisés dans le domaine de l'eau: 5 points par projet avec un max de 15 points (à remplir le tableau annexe 5.5) - Expérience dans d'autres secteurs autres que l'eau Nombre de projet d'études ou d'assistance technique réalisés dans d'autres secteurs : 2 points par projet avec un max de 10 points (à remplir le tableau annexe 5.6)	15 points
---	-----------

La note maximale, qui peut être attribuée pour ce critère, ne peut dépasser les 15 points

2 - APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (REFERENCES TECHNIQUES SPECIFIQUES A LA MISSION) : (60 POINTS)

Ce critère sera noté sur 60 points comme suit :

CRITERE	Barème
2.1 Expérience spécifique de sauvegarde environnementale : 5 points par projet	15 Points
2.2 Expérience spécifique de sauvegarde sociale : 5 points par projet	15 Points
2.3 Expérience dans l'accompagnement du système de gestion environnemental relatif à une concession – Délégation de service – PPP ou un projet d'assainissement important complexe : 5 points par projet	15 points
2.4 Expérience dans l'accompagnement du système de gestion social relatif à une concession - Délégation de service – PPP ou un projet d'assainissement important complexe : 5 points par projet	15 points
TOTAL	60 POINTS

Les références techniques spécifiques à la mission seront appréciées en fonction de l'expérience du Bureau d'études ou du groupement de bureaux d'études, selon le cas, et qui ont été achevées durant les dix dernières années, (à partir du 01 janvier 2013 jusqu'à la date limite de remise de la candidature).

A noter que :

- En cas de groupement, l'ensemble des références de tous les membres sera pris en considération.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc...). En cas d'absence des justificatifs et si à la demande de la commission de d'évaluation, ces pièces ne seront pas fournies par le soumissionnaire, le projet ne sera pas considéré et une note nulle sera attribuée à ce dernier.

Au cas où deux candidats auront obtenu la même note, celui qui aura une note supérieure au critère 2 « APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission) », sera le mieux classer.

Si deux candidats auront obtenu la même note générale et même note au critère 2, alors celui qui aura la une note supérieure au critère 1 « Présentation du BUREAU D'ETUDES ou du GROUPEMENT DE bureaux d'études », sera le mieux classé.

Si deux candidats auront obtenu la même note générale, même note aux critères 2 et même note aux critères 1, alors celui qui aura une note supérieure au critère 2.1, sera le mieux classé et ainsi de suite pour les critères 2.2, 2.3, 2.4.

ANNEXE 5.1

1. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES sur 40 points			
1.1 Références techniques générales sur 5 points			
1.1.1 Expérience dans les secteurs de l'eau. (2.5 points par projet plafonné à 5 points)			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.2

1. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES sur 40 points			
1.1 Références techniques générales sur 5 points			
1.1.2 Expérience dans les secteurs économiques autres que l'eau (1 point par projet plafonné à 3 points)			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.3

1- PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES sur 40 points			
1.3 Expérience professionnelle pertinente dans le domaine environnemental (Etudes, évaluations, suivi, accompagnement,..). (5 points par projet plafonné à 15 points).			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : - La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.4

1- PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES OU DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES sur 40 points			
1.4 Expérience professionnelle pertinente dans le domaine social (Etudes, évaluations, suivi, accompagnement,..) : (15 points) (5 points par projet plafonné à 15 points).			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : - La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.5.1

2- APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission) sur 60 points			
2.1 Expérience spécifique de sauvegarde environnementale (5 points par projet plafonné à 15 points.			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.5.2

2- APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission) sur 60 points			
2.2 Expérience spécifique de sauvegarde sociale (5 points par projet plafonné à 15 points.)			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justifiantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.5.3

2- APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission) sur 60 points			
2.3 Expérience dans l'accompagnement du système de gestion environnemental relatif à une concession – Délégation de service – PPP ou un projet d'assainissement important complexe (5 points par projet plafonné à 15 points).			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justificantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

ANNEXE 5.5.4

2- APTITUDE SPECIFIQUE A LA MISSION (Références techniques spécifiques à la mission) sur 60 points			
2.4 Expérience dans l'accompagnement dans le système de gestion social relatif à une concession - Délégation de service – PPP ou un projet d'assainissement important complexe (5 points par projet plafonné à 15 points).			
Projet	Client/ Responsable	Période	Montant

NB : La liste des références ne doit pas dépasser dix (10) références.

Le soumissionnaire est tenu de présenter les pièces justificantes la réalisation des projets cités comme référence déclarées (attestation de réception, contrat, etc....).

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale LOT 2 Sud de la Tunisie

ANNEXE N° 6 : DECLARATION SUR LES BUREAUX D'ETUDES LIEES A D'AUTRES SOCIETES

Je soussigné

(nom, prénom et qualité)

Agissant pour le compte de

(nom du Groupement de d'études)

Faisant élection de domicile à

(adresse complète, téléphone et fax)

☐¹

Déclare que :

Le bureau d'études ou le Groupement de bureaux d'études que je représente pour la réalisation de la « **Mission de Consultant Techniques en Sauvegarde environnementale et Sociale** » est neutre et indépendant vis-à-vis des deux concessionnaires potentiels des deux Lots « Tunis Nord » et « Sud de la Tunisie » ainsi que de leur sous-traitant.

Au cas où un des membres du Groupement d'études serait lié à un ou plusieurs concessionnaires :

☐²

Confirme officiellement que :

Les concessionnaires potentiels avec lesquelles un des membres du bureau d'études ou Groupement de Bureau d'études que je représente est lié n'ont pas l'intention de participer à la consultation pour l'attribution des deux concessions pour les lots « Tunis Nord » et « Sud de la Tunisie » ni être sous-traitant de l'un des deux.

Fait à, le.....

Lu et Accepté

Le Représentant

Cachet et Signature

¹ Cocher cette case si aucun des bureaux du Groupement n'est lié avec une entreprise de travaux ou de fourniture d'équipements.

² Cocher cette case si un des bureaux est lié avec une entreprise de travaux ou de fourniture d'équipements.

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale LOT 2 Sud de la Tunisie

ANNEXE N° 7 : DECLARATION D'ENGAGEMENT DE NON-INFLUENCE

Je soussigné
.....
(Nom, prénoms et fonction)

Représentant la société
.....
(Nom et adresse)

Enregistrée au :
Sous le numéro :
Faisant élection de domicile à :
(Adresse complète)

Ci-après dénommé «Le soumissionnaire pour le marché « **Mission de Consultants techniques en Sauvegarde Environnemental et Social pour les contrats de concession de l'ONAS** » déclare formellement que je n'ai pas fait et m'engage de ne pas faire, ni par moi même ni par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de ce marché et des étapes de sa réalisation.

Par ailleurs, les parties participant à la procédure d'attribution soulignent l'importance de procédures d'attribution de marchés libres, loyales et concurrentielles, excluant les abus. De ce fait, cette société ou groupement n'a, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de son offre et n'a pas non plus l'intention d'offrir ou d'accorder de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où elle serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. Le soumissionnaire informera ses employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois en Tunisie.

Fait à le
Signature du soumissionnaire

Mission de Consultants Techniques en Sauvegarde Environnementale et Sociale LOT 2 Sud de la Tunisie

ANNEXE N° 8 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'AUTHENTICITE DES INFORMATIONS
EN CAS DE GROUPEMENT CETTE DECLARATION DOIT ETRE FOURNIE
PAR CHACUN DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Je soussigné
.....
(Nom, prénoms et fonction)

Représentant la société
.....
(Nom et adresse)

Enregistrée au :
Sous le numéro :
Faisant élection de domicile à :
(Adresse complète)

Ci-après dénommé «Le soumissionnaire pour la présélection,
..... déclare formellement que les informations que j'ai fournies dans
mon offre sont authentiques. L'Office National de l'Assainissement est en droit, en cas de constatation de non-authenticité
des informations fournies, de considérer mon offre nulle et non avenue.

Fait àle.....

Signature du soumissionnaire